



SECTION
DU
DOUBS



L'INFO
25

Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

N° 5/2016 du 2 mai 2016

Comité technique local du Doubs
du 2 mai 2016

« Spécial restructurations 2016 et 2017 »

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

D'abord nous tenons à réaffirmer qu'un véritable dialogue social de qualité ne se fait pas de façon unilatérale.

Nous estimons qu'un président de CTL se doit d'être à l'écoute des représentants des personnels de façon diplomatique et consensuelle dans le respect le plus total.

C'est pour cela que nous sommes là aujourd'hui en face de vous pour débattre sur les restructurations que vous envisagez au titre de cette année et de l'année 2017.

Pour les élus FO-DGFIP 25 votre manière actuelle de faire relève d'une pratique archaïque qui ne correspond plus du tout à une conduite responsable et raisonnée mais plutôt à la fuite en avant d'un pilote proche de la sortie de route.

Monsieur le Président, nous souhaitons sincèrement que tout le monde retrouve ses esprits afin qu'un véritable dialogue riche et constructif s'instaure enfin dans cette direction dans l'intérêt des agents et du bon fonctionnement des services.

Au niveau national, nous revenons sur le projet de Loi « Travail » en rappelant que pour notre Confédération **Force** Ouvrière ce texte modifie profondément et structurellement le Code du Travail organisant ainsi la casse des droits collectifs et de l'égalité républicaine.

Pour **Force** Ouvrière aucun aménagement de ce texte découlant des recommandations du Conseil de l'Union Européenne n'est acceptable et il doit purement et simplement être retiré !

De plus, nous considérons à **Force** Ouvrière, qu'il serait illusoire d'imaginer que dans le cadre du projet de Loi « Travail » les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause, tandis que le Statut Général, les statuts particuliers, et les droits et garanties induites resteraient immuables.

Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'analyse des dispositions statutaires de PPCR (protocole parcours professionnel carrière rémunération) que **FO** a refusé de signer et qui prévoit notamment de développer la mobilité et la perméabilité totale entre les trois versants de la fonction publique grâce à la mise en place de statuts interministériels.

Dans le cadre de cette mobilité le CPA (compte personnel d'activité), prévue dans le projet de Loi Travail, pourrait être utilisé pour évaluer l'employabilité de chaque agent public pour les besoins des restructurations. Mme Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction Publique déclarait récemment: "il faut faire du CPA un instrument pour favoriser les passerelles entre les métiers. C'est en effet un bel outil de mobilité pour la fonction publique..."

Toujours dans le prolongement de ce protocole PPCR mortifère pour nos statuts particuliers, la mise en place du RIFSEEP (le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va demain, consacrer la mobilité des personnels en offrant à l'État

employeur la possibilité de moduler le régime indemnitaire des agents en fonction de leurs changements d'affectation.

Le Code du travail gêne aujourd'hui le patronat, comme le Statut Général dérange le gouvernement. Pour **FO**, le premier comme le second sont les produits des luttes menées par des générations de salariés et de fonctionnaires pour obtenir de travailler dans la dignité et de percevoir la juste rémunération de leur travail.

Pour les gouvernements qui se sont succédé depuis des décennies, il faudrait encore et toujours céder aux exigences du patronat. Pour embaucher, il faut pouvoir licencier sans entraves administratives; pour embaucher, il est nécessaire de baisser le coût du travail; pour assainir l'économie il faut baisser le niveau de la dépense publique.

Bien évidemment, l'absence de recettes générées par les cadeaux fiscaux et sociaux consentis aux entreprises depuis des années n'est pas visée par les tenants de la baisse constante et dogmatique de la dépense publique.

Alors même qu'aucun bilan des diverses exonérations de cotisations sociales n'a jamais été sérieusement effectué et surtout que leur impact en termes de création d'emplois n'a jamais été véritablement évalué, il faudrait aujourd'hui porter atteinte aux droits des salariés au nom de la liberté d'entreprendre.

Ce combat contre le projet de Loi travail est le nôtre car il est celui de tous les salariés du privé comme du public, il est celui de tous ceux qui refusent la précarisation.

Demain à la DGFIP au nom de cette libéralisation, et pour baisser la dépense publique, des pans entiers de nos missions pourraient être externalisés.

D'ores et déjà et pour satisfaire aux orientations budgétaire du pacte de responsabilité auquel Force ouvrière continue de s'opposer, le gouvernement poursuit sa politique de remise en cause des services publics et notamment ceux de la DGFIP au travers d'un train de restructurations incessantes, de baisses des moyens de fonctionnement et de suppressions d'emplois massives.

En cette année 2016, 54% des suppressions d'emplois seront supportées par la seule DGFIP qui aura perdu 20 000 agents depuis sa création en 2008.

Avec 28 suppressions d'emplois en 2016, la DDFIP du Doubs n'échappe pas à ce véritable plan social qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues.

Les solutions préconisées par le Directeur Général pour justifier et tenter de palier à ces coupes franches incessantes dans les effectifs, résident dans un démembrement sans précédent du réseau de la DGFIP et le développement à marche forcée de la «e-administration».

Le principal fil conducteur de sa politique consiste à réduire les coûts, au mépris des besoins de nos concitoyens et des conditions de travail des personnels.

Pour **Force Ouvrière**, il est indispensable que notre administration puisse continuer d'assurer un vrai service de proximité avec des moyens adaptés pour continuer de satisfaire aux besoins des usagers, des collectivités et établissements publics au sein des territoires ruraux.

De plus, dans un contexte où une grande partie de la population utilise les modes de paiement traditionnel, et n'a pas forcément accès aux nouvelles technologies, le contact humain et la connaissance des dossiers des agents publics de proximité sont d'autant plus nécessaires pour répondre aux diverses sollicitations

Sur ce point, nous dénonçons aujourd'hui dans ce Comité technique local, la propagande menée par le ministère des Finances et des comptes publics, qui au travers d'une de ces affiches, caricature une mission des agents des Finances Publiques et met la déclaration de revenus papier au musée des antiquités.

Outre le coût financier de cette opération publicitaire, au moment où tous les budgets qui permettent de faire fonctionner les services et d'assurer des conditions de travail décentes aux personnels sont en régression, le message qui est véhiculé fait nettement passer les agents des Finances Publiques pour des ringards, ce qui est inacceptable !

Pour **F.O.- DGFIP**, cela participe à la politique de remise en cause du professionnalisme et de la technicité des personnels qui n'a d'autre but que de poursuivre la restructuration des services et d'abandonner les missions au fil de l'eau.

F.O.- DGFIP a demandé que cesse immédiatement cette propagande, par respect de tous les agents des Finances Publiques.

Que dire aussi du projet de back-office de visa de mandat à distance dans le secteur public local (pseudo expérimentation locale entre une cellule de travail à la DDFIP 25 et le centre des finances publiques de Mouthe), et quid de la responsabilité du comptable de proximité, comptable principal d'une coquille vide qui n'aura plus le contrôle de rien?

Que dire de la dématérialisation croissante dans le domaine des impôts des particuliers en termes de service rendu à nos concitoyens?

Que dire encore de la retenue à la source présentée par le gouvernement comme une mesure de simplification pour les contribuables alors que nous comprenons bien qu'il n'en sera rien ?

Sur ce déploiement de la retenue à la source **F.O.- DGFIP** refuse de voir les personnels subir une nouvelle fois et sans moyens adaptés une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation de leurs conditions de travail.

F.O.-DGFIP et la Confédération **Force Ouvrière** restent farouchement opposé au principe de cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue qui aurait pu être axée sur l'augmentation de la progressivité et de la redistribution de l'impôt sur le revenu, d'autant que pour **FO**, cette réforme du prélèvement n'offre pas pour les contribuables les garanties suffisantes notamment en termes de confidentialité.

Pour **FO** l'ensemble de ces processus à tendance lourde de dématérialisation, de concentration, de spécialisation, de mise en place de pôles et de backoffice vont à l'encontre des réalités vécues dans les services.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

Concernant l'accueil à la DGFIP, nous reviendrons aujourd'hui, sur la suppression de la prime pour l'emploi à compter du 1er janvier 2016 et son remplacement par la prime d'activité, avec un nouveau dispositif exclusivement géré par la CAF nécessitant une connexion internet volontaire des bénéficiaires sur son site.

Ne pouvant répondre à la demande de cette dernière de se voir communiquer la liste des anciens bénéficiaires de la PPE, secret professionnel oblige, la DGFIP, décidément incorrigible, n'a rien trouvé de mieux que de transformer les micros ordinateurs de réforme en bornes pour le libre accès aux usagers dans les centres des finances publiques les plus fréquentés.

Épuisés et désabusés, les agents des finances publiques n'avaient vraiment pas besoin de ce nouveau «CAF-ouillage», manifestation supplémentaire de l'estime que leur porte le Directeur Général.

Les élus **FO-DGFIP 25**

Sylvie Bouverot, François Chateau, Sylvain Clivio, Marie José Petit,

Eric Flachon (expert), Aude Marty (expert)



SECTION
DU
DOUBS

Dans une direction en pleine mutation (règles de gestion , règles de mutation,...) notre section locale du syndicat national Force Ouvrière de la Direction Générale des Finances Publiques **met à votre disposition une liste de diffusion locale (par courriel)** sur les événements qui impactent quotidiennement nos services et notre statut (informations locales, nationales communiquées par notre syndicat national, la Fédération des Finances Force Ouvrière, la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (FO).

Je souhaite être informé(e)

Je veux être informé(e), je souhaite recevoir les informations de la section locale FO-DGFIP 25 sur mon adresse électronique professionnelle ou personnelle.

Retourner le coupon ci après dûment rempli à :

Section locale FO – DGFIP 25
CHATEAU François
Permanent Local
DDFIP QVP
63 Quai Veil Picard
25000 Besançon

Je me tiens ainsi que l'ensemble des membres du bureau à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et n'hésitez pas à visiter notre site internet local accessible depuis votre domicile ou votre poste de travail : <http://fo-dgfip-sd.fr/025>

Amitiés syndicalistes
François CHATEAU
Secrétaire Départemental

.....
Bulletin d'information à retourner à François CHATEAU – Secrétaire Départemental FO-DGFIP 25 – DDFIP QVP
– 63 quai Veil Picard 25000 Besançon

Je souhaite recevoir les informations FO-DGFIP 25 au titre de l'année 2016 sur mon adresse professionnelle ou personnelle.

Nom :
Service :
Mail :
Signature

Prénom
Tel
Date

Après inscription je peux demander à tout moment à me désabonner.

Ce coupon n'est pas une demande d'adhésion à notre section locale